

Programme Tassili 2011

Présentation

Le Partenariat Hubert Curien (PHC) TASSILI soutient la coopération scientifique franco-algérienne et est financé par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes français et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique algérien.

Il est placé sous la responsabilité du Comité Mixte d'Evaluation et de Prospective (CMEP), composé d'experts des deux pays.

La prochaine session du CMEP pour la gestion et le choix des nouveaux projets du programme Tassili se tiendra en octobre 2011 en Algérie.

Seront éligibles uniquement les projets déposés par les deux parties, par la partie française en ligne sur le site de EGIDE et par la partie algérienne auprès de l'organe de tutelle algérien (MESRS).

Les projets retenus bénéficieront d'un premier financement à partir de 2011.

Sont éligibles à ce programme de recherche les projets présentés par les universités, les grands établissements et les organismes de recherche.

Ces projets s'inscrivent dans le cadre de la coopération bilatérale entre la France et l'Algérie et à ce titre sont financés par les deux pays.

Type de projets concernés

Les projets s'inscrivent dans le cadre de la coopération bilatérale entre l'Algérie et la France et à ce titre sont financés par les deux pays.

L'objectif du programme est de promouvoir le développement d'une coopération scientifique de haut niveau s'appuyant sur la recherche et la formation par la recherche dans le cadre d'une collaboration entre deux équipes partenaires issues des universités, des grands établissements ou organismes de recherche. **Pour la partie algérienne, le projet doit être domicilié dans établissement universitaire sous tutelle du MESRS.**

Le PHC-Tassili vise en particulier à favoriser l'aide aux jeunes chercheurs, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas encore soutenu de thèse. On retiendra la formule de la co-direction et/ou de la co-tutelle.

Tous les aspects de la recherche et développement sont concernés : La formation, la recherche, la valorisation et le transfert technologique. Un partenariat peut développer un ou plusieurs de ces aspects.

Le regroupement des équipes de recherche travaillant sur des thèmes voisins et/ou complémentaires en vue de la constitution de réseaux

Critères concernant les projets

La durée d'un accord-programme est de 3 à 4 ans et ne peut être prolongée. Cet accord associe des équipes algériennes et françaises de taille comparable travaillant sur un projet de recherche commun coordonnées par le responsable algérien et le responsable français, promoteurs du projet. Il fait l'objet d'une évaluation annuelle par le CMEP.

Il n'est pas possible d'être responsable de plus d'un projet et une même équipe ne peut participer simultanément à plusieurs projets dans le cadre du partenariat Tassili. Les responsables du projet doivent être de rang magistral ou pour la partie française être au moins "Habilités à Diriger des Recherches".

Sont exclues de l'appel d'offres 2011 les équipes qui ont encore un partenariat en cours ou dont le terme est fixé à fin 2010.

Seront sélectionnés en priorité les projets présentés par des équipes algériennes reconnues, appartenant à un laboratoire agréé et dont les activités de recherche s'inscrivent dans le cadre des Programmes Nationaux de Recherche (P.N.R.) définis par l'Algérie.

Compte tenu des besoins très importants de l'Algérie en enseignants-chercheurs de rang magistral, le CMEP souhaite favoriser l'intégration de boursiers du programme franco-algérien de formation supérieure (PROFAS) au sein des Partenariats Hubert Curien. Les responsables de partenariats sont par conséquent invités à proposer si possible une ou deux candidatures parmi les enseignants-chercheurs appartenant à l'équipe algérienne.

Dans le même esprit, le CMEP donnera une priorité aux projets comportant co-directions ou co-tutelles de thèses. Il convient de préciser que l'Algérie a pris des dispositions réglementaires pour que les co-tutelles institutionnalisées puissent désormais constituer la règle en matière de direction de thèse. Dans cet esprit il conviendra de détailler les projets de thèse en co-tutelles ou en co-direction dans la présentation du projet. Leur nombre sera un élément important de l'évaluation.

Sélection des projets

Les projets de partenariats seront sélectionnés sur la base de l'excellence scientifique et des priorités thématiques qui ont été définies, lors de la réunion annuelle du CMEP, en concertation avec les organes de tutelle. Sont concernés :

a) Les projets de recherche intégrant un enseignement orienté vers la formation tant professionnelle que doctorale.

b) Les projets portant sur les thématiques suivantes :

- STIC : Informatique – Mathématiques et Mathématiques appliquées
- Biotechnologies : Santé – Agriculture – Environnement
- Sciences économiques, financières et de gestion
- Risques naturels et technologiques – Sismologie et génie parasismique
- Ressources en eau : Production, Traitement, Distribution

- Environnement
- Energies renouvelables et développement durable
- Sécurité alimentaire
- Architecture urbaine et rurale et nouvelle spatialité
- Lettres – Sciences humaines et sociales
- Sciences médicales

c) Les projets ayant une portée en terme de valorisation et/ou de soutien au développement, dans le domaine notamment des activités socio-économiques, sont encouragés.

**d) Les propositions s’inscrivant dans une perspective de coopération méditerranéenne multilatérale (voire pluridisciplinaire) seront encouragées à compter de cette année. Deux projets de coopération méditerranéenne impliquant des partenaires dans les 3 pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) et concernant les thématiques suivantes :
Energies nouvelles et renouvelables,
Eau : L’eau dans tous ses états, des ressources à la consommation,
Santé et Environnement,
Sécurité alimentaire,**

Seront sélectionnés et financés par les trois PHC Maghreb : Tassili(franco-algérien)- Utique(franco-tunisien)- Volubilis(franco-marocain).

Les responsables d’une telle coopération doivent répondre aux trois appels à candidature émanant des comités respectifs.

Les projets retenus bénéficieront d’un premier financement en 2011.

L'expertise des projets est faite, pour la partie algérienne, par des experts désignés par les autorités de tutelle algérienne du CMEP.

Pour la partie française, l'expertise est faite d'une part par les experts de la Mission d'évaluation Scientifique, (MES) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et d'autre part, par les experts désignés par le co-président français du Comité. Ce dernier synthétise l'expertise française à soumettre au CMEP.

La décision finale d'expertise est prise lors des sessions du CMEP en formation mixte franco-algérienne plénière.

Le classement final est établi par le Comité mixte franco-algérien lors de la réunion annuelle. Ce classement est fait selon les critères et les orientations arrêtés annuellement par le comité mixte.

Les propositions classées sont soumises pour financement aux organismes de tutelle qui arrêtent la liste des programmes Tassili retenus, compte tenu de l'enveloppe budgétaire annuelle allouée.

Financements

Chaque année :

- Une mission d'une semaine en France pour le responsable de la partie algérienne.
- Une mission en Algérie, par an et par projet, du responsable français.
- Des allocations de séjours scientifiques en France au profit des chercheurs « juniors » algériens (les longs séjours seront favorisés).
- Des allocations de séjours scientifiques en France au profit des chercheurs "seniors" algériens.
- Un appui logistique pour le laboratoire français (frais de fonctionnement, petit matériel fongible, documentation...) versé par le CMEP chaque année selon la durée du projet.

Les financements sont accordés sur une base annuelle. Ils doivent être impérativement consommés entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année concernée et ne peuvent être reportés sur l'exercice suivant.

Calendrier

15 février 2010 : Lancement de l'appel d'offres

15 avril 2010 : Date limite de dépôt des candidatures

Octobre 2010 : Réunion du comité mixte de sélection des projets

1er janvier 2011 : Début des projets retenus

Rapports

Les Partenariats HC-Tassili retenus et financés sont soumis à un bilan final établi par le chef de projet.

Des bilans annuels sont demandés aux chefs de projet. Ces bilans transmis au plus tard au 31 décembre de l'année en cours, comportent notamment l'indication des publications et communications produites par le partenariat.

Une évaluation à mi-parcours (au terme de la deuxième année) est faite par les experts du CMEP sur la base de l'utilisation des moyens alloués et l'indication des publications et communications communes produites par le Partenariat Hubert Curien.

Pour être validées comme production scientifique du partenariat, les publications (articles dans les revues ou les journaux spécialisés et communications dans les congrès ou des colloques), ainsi que les rapports, doivent explicitement mentionner le soutien du programme Tassili avec le N° du partenariat.

Réponse à l'appel à candidatures

Dans la partie "Description du projet", vous n'oubliez pas d'indiquer :

- 1- état de la question, orientation, problématique, justification de la démarche méthodologique
- 2- les objectifs visés
- 3- le plan de travail prévu et le calendrier d'exécution du projet année par année
- 4- l'apport de chacun des partenaires au déroulement du projet
- 5- la part de formation par la recherche avec le nombre, et les noms des membres du projet en formation diplômante avec le niveau visé (priorité aux doctorants), avec description du projet de thèse (sur une page maximum) et nom du postulant (si connu). Les points 4 et 5 sont à présenter de façon synthétique sous forme de tableau avec un calendrier en indiquant qui fait quoi pour chaque partie.
- 6- les liens éventuels du projet avec le tissu socio-économique

Dans la partie "Financement", nous vous signalons que lors de la saisie les moyens demandés en mobilité sont à exprimer en jours.

Dans les dossiers concernant les membres des équipes, il vous est demandé de présenter le parcours scientifique du chercheur sous forme d'un résumé d'une page et les 5 dernières publications importantes en rapport avec le projet.

Les experts du programme se réservent le droit de ne pas examiner les dossiers qui ne comprendraient pas ces documents.

Vous avez la possibilité de joindre des fichiers annexes lors de la saisie en ligne de votre dossier (à limiter à 50 pages toutefois)

Contacts en France

Adresse postale :
CMEP Tassili
IUT d'Avignon
Agroparc - BP 1207
84911 Avignon cedex 09

Président du CMEP Tassili pour la partie française
Pr. Philippe SCHMITT
Mél : philippe.schmitt@univ-avignon.fr

Secrétariat CMEP Tassili
Mme Pascale REDER
Coopération scientifique France-Algérie
Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse
IUT - Campus Agroparc -
337 Chemin des Meinajariés - B.P. 1207
84911 Avignon cedex 09
Tél : 04 90 84 38 38
Fax : 04 90 84 00 Mel : pascale.reder@univ-avignon.fr.

Contacts en Algérie

M. Sadek NOUAR

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Sous-Direction de la Post-Graduation

11 Chemin Doudou Mokhtar

Ben Aknoun

16000 Alger

Tél. / Fax : 00 213 21 91 28 63

Mél : nouar_sadek@yahoo.fr

Cmep_mesrsdz@yahoo.fr

M. Benoît RAOULX

Attaché de coopération universitaire

Ambassade de France en Algérie

Tél : 00 213 21 98 15 27

Fax : 00 213 21 98 15 23

Mél : benoit.raoulx@diplomatie.gouv.fr